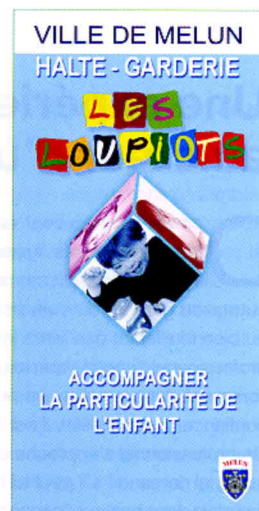


Expérience de l'accueil individualisé d'un enfant à particularité

La ville de Melun (77), par le biais de la coordinatrice Petite Enfance, a mis en place un projet d'envergure d'accueil des tout-petits porteurs de handicap ou à particularité. Une structure accueille sur des demi-journées ces enfants avec l'objectif fondamental du soutien à la parentalité avec une prise en charge spécifique en fonction des besoins de chaque enfant. Une équipe formée à cet effet accompagne, observe et propose des activités adaptées, tout en restant disponible et en lien avec les parents.



Le plus souvent, le handicap du tout-petit n'est pas diagnostiqué immédiatement ; il se révèle au cours de la première année de vie de l'enfant. Les "particularités" sont souvent repérées avant le handicap. Il y a un certain risque à pointer une particularité à un âge où se révèlent les potentialités et se structure la personnalité, d'autant que lorsque le regard se pose sur un enfant, il peut induire un comportement ! Néanmoins ne pas tenir compte d'une particularité ne permet pas d'ajuster ses pratiques à l'individualité de l'enfant ! Quelle bienveillance alors envers l'enfant ?

Il apparaît aujourd'hui primordial, alors que la législation marque la volonté des pouvoirs publics de favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap, de penser et mettre en œuvre un projet d'accueil et de promouvoir dans le quotidien des services une organisation cohérente et harmonisée pour l'ensemble des structures Petite Enfance d'une ville autour du projet d'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Malgré le décret du 1^{er} août 2000 préconisant de favoriser l'accueil et l'intégration des enfants handicapés dans les services Petite Enfance et la loi du 11 février 2005, qui reconnaît aux enfants ayant des besoins spécifiques le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté, les familles connaissent de grandes difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, en raison du handicap ; cette difficulté est souvent confrontée à

l'absence de structures d'accueil pour leurs tout-petits.

Le contexte du projet d'accueil individualisé

L'accueil de l'enfant porteur d'un handicap ou présentant des particularités physiques ou psychologiques a toujours été possible dans les structures de la ville de Melun (77).

Ainsi, une structure municipale d'accueil collectif régulier ou occasionnel, "Les Loupiots", propose un accueil aux enfants porteurs d'un handicap moteur, sensoriel, physique ou mental ou présentant un trouble du développement, du comportement. Des objectifs sous-tendent le fonctionnement de ce service :

- accompagner la parentalité, rendue parfois difficile par le handicap ;
- permettre aux parents d'avoir du temps en confiant leur enfant dans un lieu adapté ;
- assurer un accueil ou un complément d'accueil lorsque l'enfant ne peut être scolarisé toute la journée ;
- encourager et favoriser les rencontres des parents afin de rompre l'isolement ;
- aider les parents à constituer le dossier demandé par la Maison départementale des personnes handicapées.

Plus spécifiquement, les "Loupiots" sont destinés à :

- proposer un accueil et une prise en charge individualisés dans un lieu non identifié comme lieu de soins ou établissement spécialisé ;

- donner à l'enfant la liberté de participer à des activités ludiques adaptées à ses besoins et ses possibilités ;

- permettre aux parents de pouvoir bénéficier de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement de professionnels de la petite enfance.

Un fonctionnement adapté

Pour accueillir l'enfant de 3 mois à 5 ans, une inscription est obligatoire dans le service auprès de la responsable. L'adaptation est incontournable.

La participation financière est horaire et calculée selon les ressources des parents.

Une halte-garderie "les Poussinets" fonctionne dans ce lieu le matin et peut accueillir les enfants pour lesquels l'équipe a observé une capacité à intégrer un groupe avec d'autres fonctionnements.

"Les loupiots" sont ouverts les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 13 h 30 à 17 h 30. Des temps d'interruption annuels sont possibles. Les deux principes fondamentaux président au fonctionnement de cette structure : l'indispensable adhésion des parents et le fait que la fréquentation du lieu soit leur choix. Les "Loupiots" proposent trois types d'accueil.

L'accueil individuel

L'accueil individuel se fait sur rendez-vous, l'enfant est accueilli individuellement avec ses parents par les éducatrices de jeunes enfants. Ce temps permet aux parents de présenter



leur enfant, d'échanger sur ses capacités, afin de lui proposer des activités adaptées.

Par la suite, il offre la possibilité aux parents de découvrir les ressources de leur enfant, les activités possibles et celles qui sont à favoriser en fonction de ses difficultés.

Un dialogue et des échanges avec les parents permettent de les accompagner et de les soutenir dans les étapes qu'ils peuvent traverser. Cet accueil individuel peut progresser vers un accueil collectif. Ce temps d'accueil se fait dans une salle spécialement aménagée, indépendante de l'espace d'accueil collectif, afin de favoriser une intimité et une convivialité.

L'accueil collectif

L'enfant est accueilli dans la collectivité par les professionnels sans ses parents.

Les parents peuvent le confier afin de s'accorder un répit ou de lui faire bénéficier d'un temps de rencontre avec d'autres enfants.

L'équipe propose un éveil sensorimoteur adapté au développement de l'enfant ou des activités de jeux. Par la suite, l'enfant pourra être accueilli au sein de la halte-jeux "Les Poussinets" ou d'une autre structure municipale.

Une passerelle avec l'Éducation nationale et les différentes institutions spécialisées pourrait être mise en place, pour le bien-être de l'enfant.

L'équipe pourra participer à des réunions, des synthèses, des équipes éducatives des établissements scolaires, à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, entre autres, afin de partager sa connaissance de l'enfant et d'optimiser ainsi la prise en charge ultérieure.

Cet accueil fait l'objet d'une inscription, d'une adaptation, d'une planification de présence et d'une participation financière des familles.

L'accueil des parents

Les parents sont accueillis en groupe en

présence d'un ou plusieurs membres de l'équipe, ils peuvent ainsi échanger sur leurs difficultés, démarches, expériences, etc. Il s'agit d'encourager une entraide, un réseau d'appui pour les parents. Ils peuvent observer leur enfant évoluer dans un cadre autre que familial.

Ces rencontres font l'objet d'une inscription et d'une planification, la fréquence des rencontres dépendra de la participation et du besoin ressenti.

Une équipe dédiée

Composition de l'équipe

L'équipe de ce service municipal se compose d'une éducatrice responsable du service (temps complet), d'une éducatrice référente de l'accueil individualisé (ERAI) ayant une formation spécifique (mi-temps), de deux auxiliaires de puériculture (temps complet) et d'un agent de service.

Par ailleurs, des professionnels vacataires interviennent au sein de la structure :

- une musicienne vacataire anime une fois par semaine un atelier d'éveil musical. L'objectif de son intervention est de proposer une animation musicale qui permette à l'enfant de vivre un moment de plaisir et de découverte par l'intermédiaire d'une stimulation sensorielle spécifique. C'est aussi un moyen de faciliter l'échange dans la relation adulte-enfant ;
- une psychomotricienne accompagne l'équipe dans sa prise en charge de l'enfant une fois par semaine ;
- la psychologue intervient pour un soutien de l'équipe.

L'accompagnement de l'équipe

- Les réunions sont des temps institutionnels incontournables, qui ont lieu à un rythme régulier. L'équipe partage expériences et difficultés, afin d'améliorer la prise en charge de l'enfant et des familles et d'ajuster les pratiques professionnelles.
- Les synthèses d'équipe ont lieu une fois par mois ou plus selon les besoins ; elles reprennent les moments importants de l'enfant, ses difficultés ou celles de l'équipe et peuvent se faire avec les intervenants.
- Afin de répondre au questionnement des professionnelles et de permettre une prise

en charge adaptée, une formation continue régulière est indispensable.

Modalités de prise en charge de l'enfant

Les modalités d'accompagnement de l'enfant sont réfléchies, adaptées et individualisées. Elles tiennent compte de l'enfant, de son développement et de sa famille et s'appuient sur trois principes fondamentaux : l'observation de l'enfant, l'individualisation de la prise en charge et la communication avec les familles.

- **L'observation** est un outil de travail pour l'équipe afin de mieux connaître l'enfant. Observer l'enfant et ses particularités, c'est être capable de repérer autant ce qu'il fait, que ce qu'il peut faire ou ce qu'il sait faire et d'accompagner ses efforts et ses découvertes sensorimotrices.

L'individualisation de la prise en charge de l'enfant est favorisée par l'observation, la réflexion des professionnels, la formation et la guidance de l'éducatrice référente.

- **La prise en charge** s'appuie sur les connaissances acquises par l'observation, cette dernière sous-tend et oriente les attitudes professionnelles et les activités qui sont adaptées aux ressources et aux capacités de l'enfant.

Les éducatrices assurent une guidance des auxiliaires en effectuant une analyse des situations rencontrées en cours de journée, évoquées en réunion de synthèse d'équipe.

- **La communication avec les familles** est un engagement de l'équipe. Au moment de l'accueil collectif, les objectifs de travail sont précisés : faire vivre un moment plaisant à l'enfant et susciter son envie de faire ou découvrir. L'équipe est disponible et attentive lors de l'accueil des parents. Au départ de l'enfant, elle communique et échange autour du déroulement de l'après-midi. ●

Marie-Hélène Peyrard

Cadre Territorial de Santé

Coordonnatrice des services de l'enfance,

Melun (77), mhpeyrard@ville-melun.fr



© Fotolia.com/N Cruzova